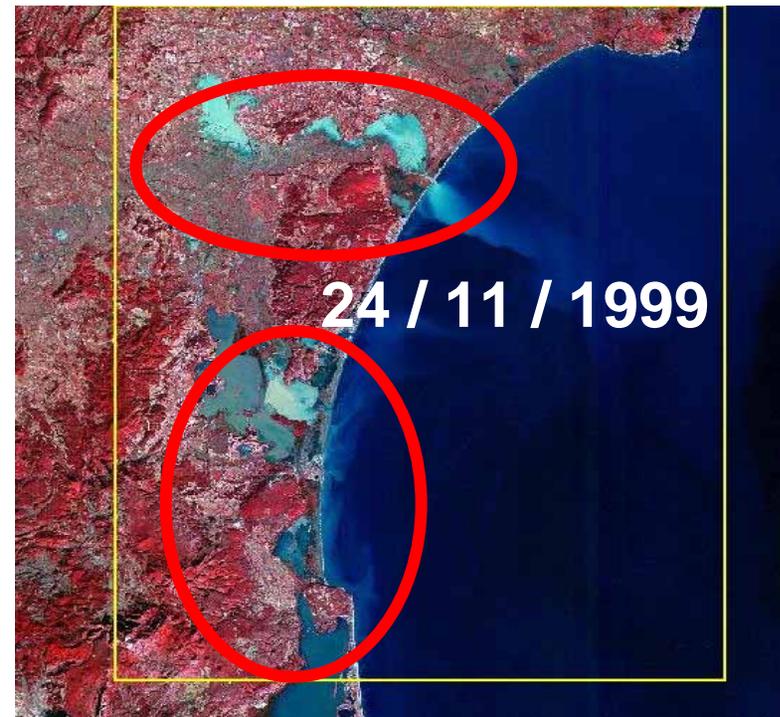


Avant les inondations

(Photo Spot Image 1998)



Après les inondations

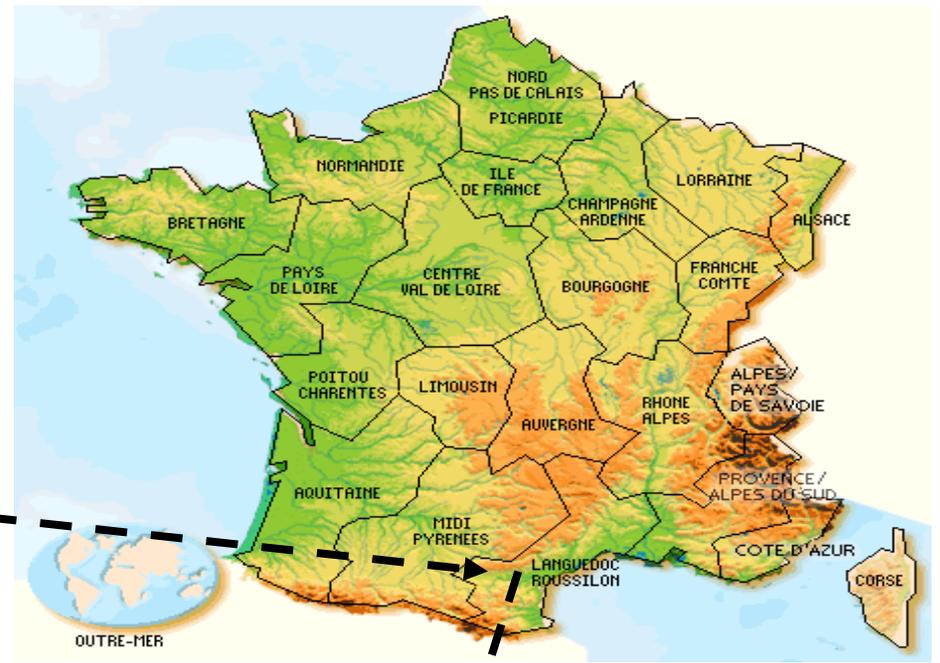
(Photo Spot Image du 24 novembre 1999)

**Huit ans après le drame de 1999 dans l'AUDE
quelle stratégie pour éviter son renouvellement ?**

Bilan & perspectives

Création du SMMARR





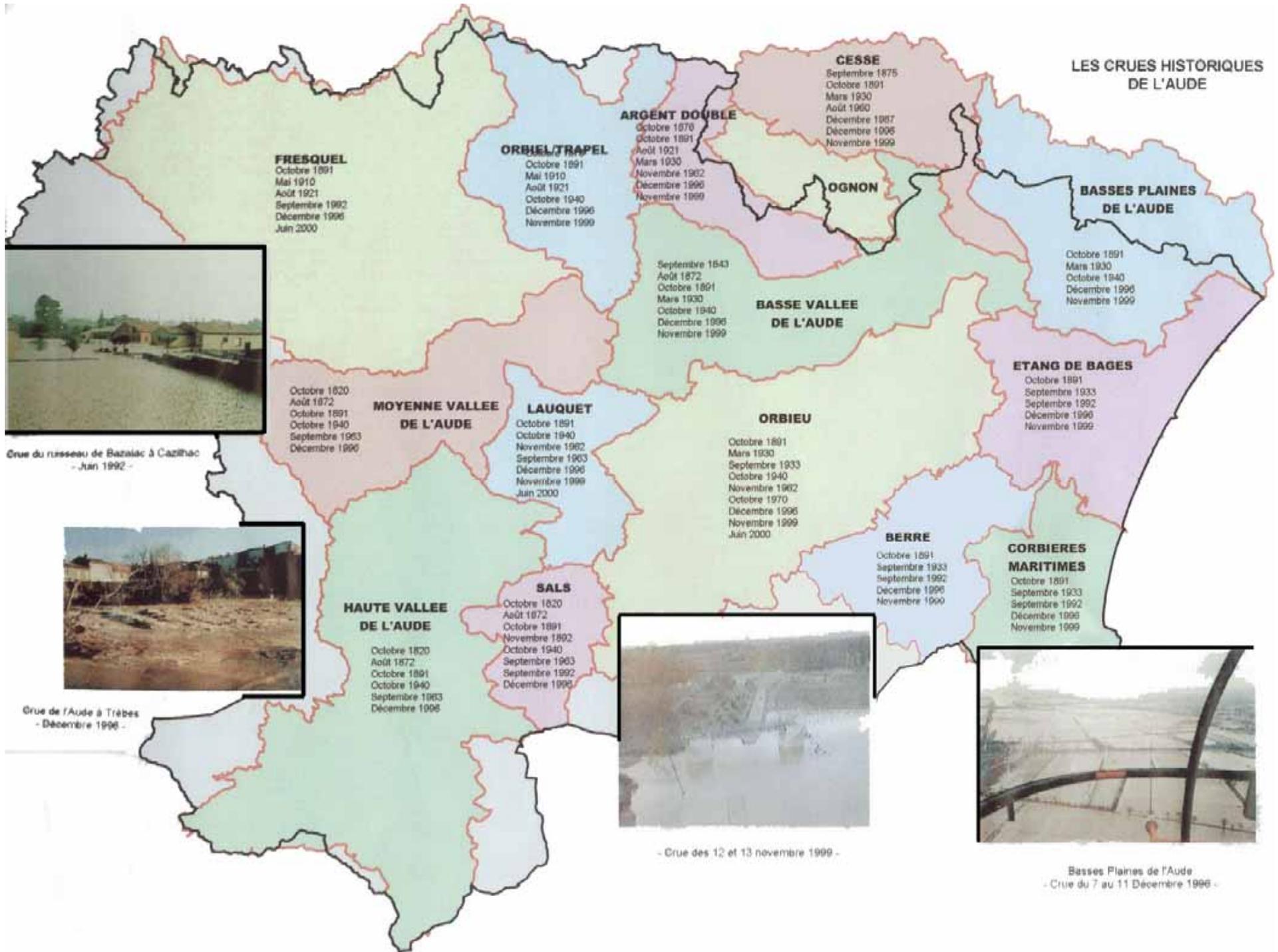
CONTEXTE

- **Une géographie très contrastée (de la montagne à la mer Méditerranée)**
- **Moins de 50 habitants au Km²**
- **310 000 habitants répartis sur 438 communes avec des variations saisonnières importantes sur le littoral**
- **Une urbanisation et une activité économique concentrées dans les plaines et les vallées**

- **Le fleuve Aude recueille les eaux de 80% d'un territoire à fortes pentes**
- **D'importants affluents (Cesse, Orbieu, Argent double, Orbiel, Fresquel...) viennent périodiquement enfler brutalement le débit du fleuve (40m³/s en moyenne 4000 à la crue de 1999)**

L'impact des inondations est d'autant plus grand qu'elles alternent avec des périodes d'intense sècheresse qui réduisent la mémoire des hommes.

LES CRUES HISTORIQUES DE L'AUDE



Crue du ruisseau de Bazaliac à Cazilhac - Juin 1992 -



Crue de l'Aude à Trèbes - Décembre 1996 -



- Crue des 12 et 13 novembre 1999 -



Basses Plaines de l'Aude - Crue du 7 au 11 Décembre 1996 -

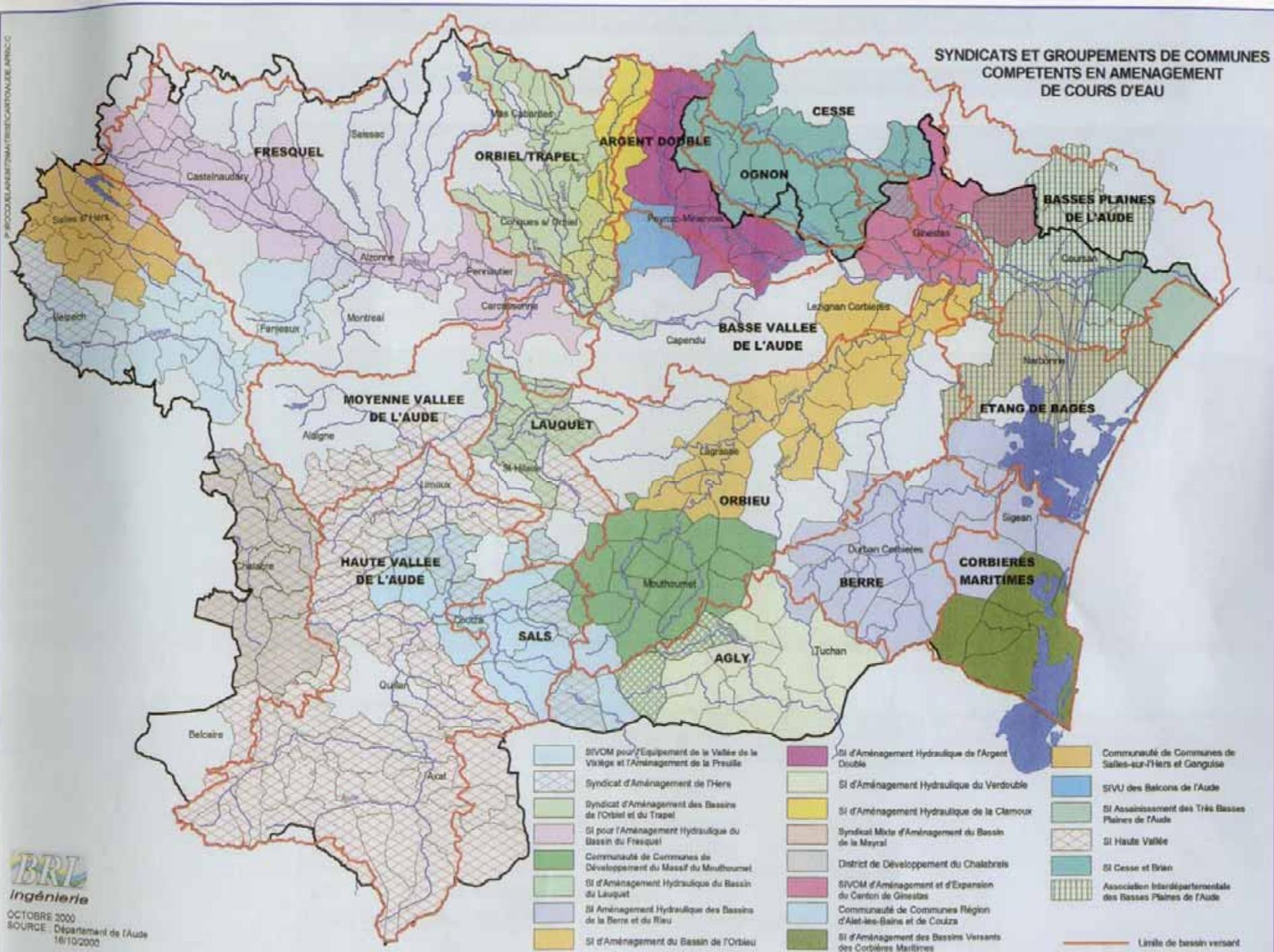
En résumé, tout le territoire est concerné mais personne ne songeait à s'organiser, pensant sans doute que les quelques travaux entrepris par les communes les plus argentées suffiraient à régler le problème ou que l'inondation subie ne se reproduirait pas de sitôt.

L' ETUDE MENEES PAR LE CONSEIL GENERAL APRES L' EVENEMENT DE 1999 REVELE DES INSUFFISANCES

- **Des études de schéma limitées aux abords des cours d'eau principaux et négligeant la protection des lieux habités.**
- **Des structures intercommunales inadaptées**
 - **Manquant de moyens**
 - **Non solidaires (privilégiant l'approche individuelle)**

➤ **Voir carte**

**SYNDICATS ET GROUPEMENTS DE COMMUNES
COMPETENTS EN AMENAGEMENT
DE COURS D'EAU**



- | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|
| | SIVOM pour l'Équipement de la Vallée de la Vézère et l'Aménagement de la Prévaille | | SI d'Aménagement Hydraulique de l'Argent Double | | Communauté de Communes de Salles-sur-Flers et Ganguise |
| | Syndicat d'Aménagement de Thiers | | SI d'Aménagement Hydraulique du Verdoube | | SIVU des Belcons de l'Aude |
| | Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Orbiel et du Trapel | | SI d'Aménagement Hydraulique de la Clamour | | SI Assainissement des Très Basses Plaines de l'Aude |
| | SI pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel | | Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mayral | | SI Haute Vallée |
| | Communauté de Communes de Développement du Massif du Moulhomet | | District de Développement du Chalebrais | | SI Cesse et Brian |
| | SI d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Lauquet | | SIVOM d'Aménagement et d'Expansion du Canton de Ginestas | | Association Interdépartementale des Basses Plaines de l'Aude |
| | SI Aménagement Hydraulique des Bassins de la Berre et du Rieu | | Communauté de Communes Région d'Alé-les-Bains et de Couzsa | | |
| | SI d'Aménagement du Bassin de l'Orbiel | | SI d'Aménagement des Bassins Versants des Corbières Maritimes | | |

L'ETUDE DU CONSEIL GENERAL (suite)

- **Une connaissance partielle du risque**
 - Peu de retour d'expérience
 - Information insuffisante des populations

- **Pas de cohérence de bassin**

- **Des financements inadaptés**
 - Pas de politique financière claire
 - Des tours de table complexes

CETTE ANALYSE CONCLUT

- A la nécessité d'organiser et de promouvoir une gestion globale et solidaire, dotée des moyens techniques et financiers pérennes
- A la nécessité d'avoir un **catalyseur** de cette action : le **Conseil Général**
- A la nécessité de mener cette action en partenariat

LE DISPOSITIF MIS EN PLACE EN CONCERTATION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET L' ETAT

- Une maîtrise d'ouvrage **forte** = des communes regroupées par sous- bassins
- Une maîtrise d'ouvrage **solidaire** = une clé de répartition équitable
- Une **cohérence** au niveau départemental

POUR ASSURER CETTE COHERENCE, UN OUTIL: LE SMMAR

FORME JURIDIQUE: Syndicat mixte regroupant le Département et les EPCI de bassins.

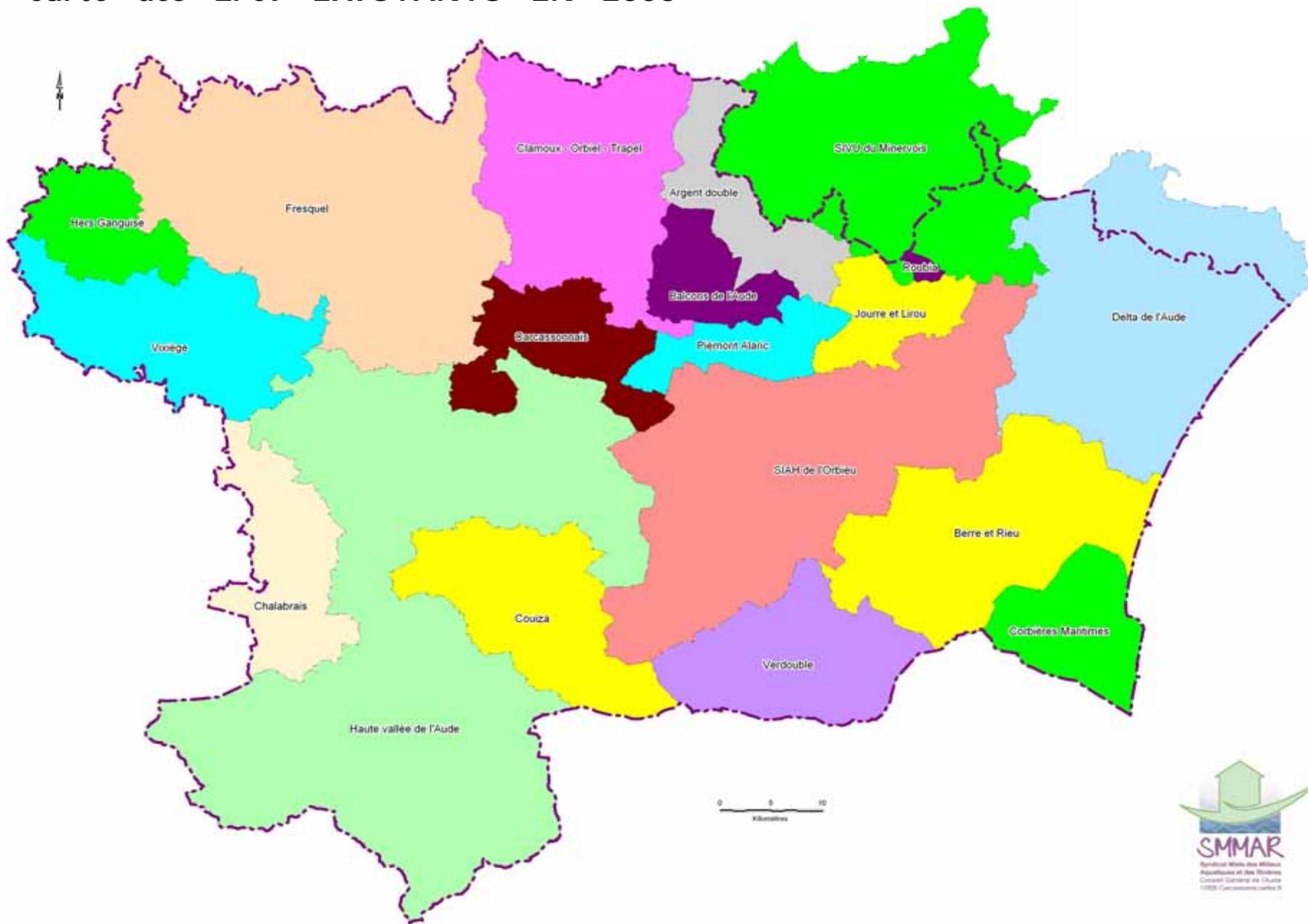
OBJET: - restructurer les EPCI existants et en créer dans les bassins où ils n'existent pas.

- définir une stratégie d'actions complémentaires de celles de l'Etat.
- assister les EPCI aux plans techniques, financiers, administratifs et juridiques pour les aider à conduire ces actions.
- entretenir la mémoire du risque « inondation ».

LES ACTIONS DE RESTRUCTURATION

- **OBJECTIF:**
 - faire adhérer les communes à un EPCI de bassin versant
 - faire adhérer les EPCI au SMMAR
 - lancer des études de schéma par bassin versant en vue de définir un programme d'actions pluriannuel.
 - établir des liens entre les EPCI pour harmoniser les programmes d'actions avec la stratégie départementale.
- **RESULTATS:**
 - **95%** des communes adhèrent au dispositif
 - **plus de 100%** d'ici la fin de l'année.

Carte des EPCI EXISTANTS EN 2006



LA STRATEGIE D' ACTIONS.

- Une restauration et une gestion régulière des rivières.
- Ralentir les écoulements en favorisant la rétention et l'expansion des crues.
- Protection rapprochée des lieux habités les plus exposés.
- Informer, sensibiliser.
- Promouvoir auprès des communes la réalisation des PCS.

ASSISTANCE DES EPCI.

■ niveau **Technique**

- Lancement et élaboration de schémas par Maître d'ouvrage en veillant à la cohérence globale au niveau du bassin de l'Aude.
- Définition d'un plan pluriannuel d'actions par bassin
- Assistance dans l'élaboration des plans de secours communaux (gestion du risque résiduel)
- Programmation des travaux
- Suivi des travaux



LES RESULTATS

de l'Assistance Technique

- Quinze schémas de bassins versants lancés.
- Une vingtaine de PPRR lancés.
- Plus de 100 km de rivières restaurés.
- Elaboration d'un SIG.
- Participation active aux SAGE du département, à la DCE, à divers échanges d'expériences.
- Multiplication de partenariats divers.
- Rédaction des cahiers des charges.

- **niveau financier**

- Elaboration des plans de financement des actions
- Centralisation et transmission des dossiers de demande de subvention
- Relation avec les financeurs
- et présentation des dossiers
- au Comité Technique « Prévention ».



LES RESULTATS

de l'assistance financière

- Programmation de 7.2 M€d'actions.
- 80 dossiers élaborés en deux ans.
- 56% de travaux.
- 1 action sur 2 concerne des actions de restauration de ripisylve ou de ralentissement dynamique (rétentions ou champs d'expansion des crues).
- Convention de partenariat avec la CRCA.

■ **niveau administratif et juridique.**

- Montage des dossiers
- Préparation des délibérations
- Concertation avec le contrôle de légalité
- Mise en réseau des secrétariats de SIAH

RESULTATS de l'assistance administrative et juridique

- Plus de 400 délibérations de collectivités.
- Rédaction des statuts et règlements intérieurs de tous les EPCI restructurés ou nouveaux.
- Formation des secrétaires d'EPCI (M d'ouvrage, M d'œuvre...)
- Organisation et préparation des DCE (AO groupés)

Entretenir la mémoire du risque

- par des actions de sensibilisation

- Conservatoire de la mémoire
- Logo

- par des actions d'information

- Bulletin d'information
- Assistance de ses membres dans les actions d'information du public. (repères de crues, présentation des dispositifs de prévention...)



LES RESULTATS DES ACTIONS D'INFORMATION

- Elaboration et diffusion d'un bulletin semestriel.
- Organisation de l'opération « logo ».
- Participation à de multiples échanges.
- Conservatoire de la mémoire du risque.



La basse plaine est le plus important lieu de stockage des crues de l'Aude.

T (période de retour)	Q max instantané	Volume pendant 1j (millions de m ³)	Volume pendant 3j (millions de m ³)
2	1039	70	153
5	1358	93	197
10	1599	111	246
20	1924	133	296
50	2695	183	397
100	3600	237	497

Les lieux habités sont concernés par les crues $>$ à 10-20 ans en moyenne (Q. et V)



Risque de rupture des remblais RFF et VNF = facteur aggravant



En admettant que les crues de 20 ans constituent le seuil d'endommagement, il faudrait réguler :

- 50 à 100 millions de m³ pour une crue **cinquantennale** d'une durée de 1 à 3 jours.
- 100 à 200 millions de m³ pour une crue **centennale** d'une durée de 1 à 3 jours.

CAPACITE DE REGULATION DYNAMIQUE DU bv DE L'AUDE.

ANALYSE DES CAPACITES DE REGULATION DYNAMIQUE DES CRUES

BASSIN VERSANT	ESTIMATION DU VOLUME (M ³)
FRESQUEL	150.000 à 200.000
CLAMOUX-ORBIEL-TRAPEL	400.000 à 1 000.000
ARGENT-DOUBLE	400.000 à 1 000.000
BALCONS DE L'AUDE	100.000 à 250.000
CESSE / REPUDRE / OGNON	100.000 à 500.000
ORBIEU	150.000 à 500.000
JOURRES	250.000 à 1 000.000
ALARIC	50.000 à 100.000
CARCASSONNAIS	100.000 à 200.000
HAUTE VALLEE	300.000 à 1 000.000
TOTAL	2 Mm³ à 5,75 Mm³

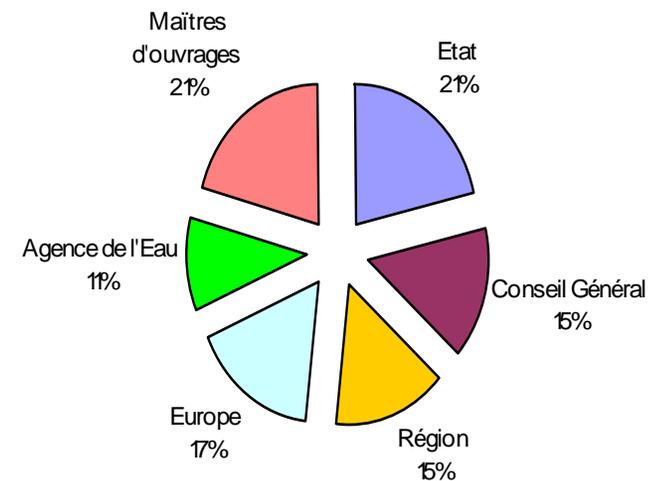
Ecrêtement des volumes débordants dans les BPA

Crue	Durée (jour)	Volume débordé > 20 ans (Mm ³)	Taux Ecrêtement maximum	
			Pour 2 Mm ³ de capacité de régulation	Pour 5,75 Mm ³ de capacité de régulation
Cinquantennale	1	50	4 %	11,5 %
Cinquantennale	3	100	2 %	5,75 %
Centennale	1			
Centennale	3	200	1 %	3 %

Une programmation qui fonctionne : 120 dossiers en 4 ans pour 14,25M€

FINANCEMENT DES DOSSIERS PROGRAMMES			
Financeurs	Nb	Montant	%
Etat	/	3 015 122 €	21%
Conseil Général	/	2 124 527 €	15%
Région	/	2 066 513 €	15%
Europe	/	2 321 706 €	16%
Agence de l'Eau	/	1 539 133 €	11%
Maitres d'ouvrages	/	2 900 589 €	20%
Total	/	14 250 347 €	100%

Total des programmations du comité de prévention



UN PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS POUR 7 ANS

22 actions réparties en 5 axes.

- Axe 1: communication 0.72 M€
- Axe 2: Alerte et PCS 1.35 M€
- Axe 3: PPRI et Bâti 0.8 M€
- Axe 4: Ralentissement & restau. 41.43 M€
- Axe 5: PLH 35.21 M€

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES

REALISER LE PAPI

dont les axes forts sont :

- Le programme d'aménagement des BPA
- La restauration du fleuve et des rivières
- Le ralentissement amont
- Le développement des actions de gestion du risque « résiduel »(PCS, protections individuelles...)
- Le renforcement des actions d'information et de sensibilisation (élus et grand public)

VEILLER A LA POURSUITE DES ACTIONS DANS LA ZONE «HORS PAPI » :

- Poursuite des travaux de restauration des cours d'eau
- Adopter un plan de gestion des atterrissements
- PCS et mesures individuelles
- Sensibilisation et information



FINALISER LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES INONDATIONS

- Synthèse des schémas de sous –bassins
- Plan d’action pour le fleuve Aude
- Diagnostic et stratégie sur la problématique ragondins
- Bilan juridique (statuts, règlements intérieurs, compétences...)

ASSURER LA COORDINATION DES SAGE

- Finaliser le SAGE BPA
- Relancer le SAGE HVA
- Démarrer le SAGE FRESQUEL



Je vous remercie



Lauragais - Montagne Noire
Communauté de communes